



SANTE MENTALE EUROPE - MENTAL HEALTH EUROPE – aisbl  
Boulevard Clovis 7 B-1000 Bruxelles  
Tél. +32-2-280.04.68 - Fax +32-2-280.16.04  
Email : [info@mhe-sme.org](mailto:info@mhe-sme.org)  
Site internet : [www.mhe-sme.org](http://www.mhe-sme.org)

**Programme de l'Union Européenne  
DE L'EXCLUSION A L'INCLUSION:  
FAIRE DE L'INCLUSION SOCIALE UNE REALITE  
POUR LES PERSONNES AYANT DES PROBLEMES DE SANTE MENTALE**

**Séminaire de renforcement des capacités  
destiné aux organisations membres de SME  
Vienne, le 30 mai 2007**

**RAPPORT**

*Ce séminaire a eu lieu dans le cadre du programme de travail de SME « De l'exclusion à l'inclusion: faire de l'inclusion sociale une réalité pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale dans l'Union Européenne», et a été co-financé par l'Unité Inclusion sociale de la Direction Générale de l'Union Européenne pour l'Emploi, les Affaires Sociales et l'Egalité des chances.*

**I. Objectif et structure du séminaire**

Le séminaire a été conçu pour:

- Offrir une formation aux organisations en santé mentale dans le but de renforcer leur capacité de lutte contre l'exclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale.
- Mettre à disposition des informations concernant le processus d'inclusion sociale au niveau de l'Union Européenne et au niveau national.
- Promouvoir le dialogue et l'échange sur les activités relatives à l'inclusion sociale parmi les organisations en santé mentale.
- Encourager la création de réseaux nationaux pour la diffusion et l'échange d'informations et en vue d'une coopération accrue.

Voici le programme de la réunion:

- Accueil - Malgorzata Kmita, présidente de SME
- Introduction - Mary Van Dievel, directrice de SME
- Etat des lieux de l'inclusion sociale - Sogol Noorani, coordinatrice du projet «Bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale».
- Applications pratiques – L'exemple de l'insertion de la santé mentale dans les rapports nationaux sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale. Allyson McCollam, Centre de développement écossais pour la santé mentale

- Ateliers animés par
  - Advocacy France
  - Advocacy Group for the mentally ill, Chypre
  - Sent, Slovénie
  - Association finlandaise pour la santé mentale
  - Mind, Association nationale pour la santé mentale, Angleterre et Pays de Galles
  - SIND Danemark
  - Conclusions et résultats - Jo Lucas, Cabinet-Conseil Kastanja

Les trois thèmes clefs de la journée ont été l'inclusion sociale, la récupération et la justice sociale. La justice sociale est le principe fondateur, tandis que la récupération constitue tout à la fois un processus et le résultat escompté pour les personnes connaissant des problèmes de santé mentale. L'inclusion sociale, quant à elle, est un facteur critique dans le processus de récupération.

Le séminaire a débuté avec un exposé concernant la définition de ces trois termes (voir Annexe 1).

A suivi une discussion sur les programmes communautaires en matière d'inclusion sociale ainsi que sur l'efficacité et l'importance de la méthode ouverte de coordination et sa signification pour le développement des plans d'action nationaux et des rapports nationaux. Il convient de noter que la notion d'inclusion active est gravée dans ce processus.

## **II. Thèmes clefs dégagés lors des ateliers**

- Le besoin d'accepter la complexité et de travailler en gardant ce point à l'esprit. En effet, les personnes ne sont pas que des usagers des services de santé mentale ou des professionnels de santé mentale, elles jouent de nombreux rôles au cours de leur existence.
- L'importance de reconnaître le fait que les usagers des services sont déjà soumis à l'impact de l'exclusion sociale et qu'il appartient dès lors aux systèmes d'encadrement de prendre ce point en considération et de veiller à ce que les personnes soient activement impliquées dans le processus.
- L'inclusion sociale n'est pas seulement une question d'argent. A partir du moment où la personne a atteint un certain niveau de revenu, il faut l'envisager en termes de contacts sociaux et humains et aussi d'égalité.
- L'importance de développer des synergies, à savoir des relations entre organisations qui soient productives et efficaces.
- L'importance de développer une culture de participation de tous et la nécessité de continuer à travailler ce point.
- L'importance d'intégrer l'expérience individuelle et de la prendre en considération à tous les niveaux.
- L'importance de travailler étroitement avec tous les intervenants et plus particulièrement les bureaucraties gouvernementales.
- Dans certains pays, la difficulté de faire en sorte que le législateur écoute ce que les personnes des groupes de santé mentale ont à dire.
- Le besoin de développer une plateforme/un réseau/une alliance/une collaboration pour élaborer des politiques et des stratégies et influencer celles développées par l'Union Européenne.
- Rechercher un point de vue commun sur un thème et pas nécessairement un consensus tout le temps.

- L'importance critique d'en revenir aux principes et de les utiliser comme base pour définir la coopération et identifier les points communs.
- Il est important de mener un travail contre la stigmatisation et d'en évaluer ensuite l'impact.
- L'importance d'identifier les facteurs clefs qui engendrent les programmes politiques et savoir qu'ils sont différents selon les pays.
- Avoir recours à des structures et à un langage simples.
- La nécessité d'avoir des communications claires et franches.
- L'importance de l'accès à l'emploi: aussi bien comme facteur permettant d'atténuer l'exclusion sociale que comme élément critique menant au bien-être et à la récupération chez certaines personnes.
- La nécessité de ne pas se faire concurrence entre organisations et de développer des domaines de collaboration.
- L'importance des campagnes et du travail permettant de mener à des changements que ce soit de la base vers le sommet ou du sommet vers la base.

**Les exposés et les ateliers ont donné lieu à une discussion sur les thèmes suivants:**

Comment être associé au processus d'inclusion sociale

Ce point s'est avéré plus difficile dans certains pays que d'autres. Plus particulièrement, certains membres ont trouvé qu'il était assez difficile d'avoir accès aux fonctionnaires responsables, notamment parce qu'il n'était pas évident d'identifier les personnes responsables des activités d'inclusion sociale alors que dans d'autres pays ils ont été accueillis et leur participation a été encouragée.

On a mis en exergue à de nombreuses reprises l'importance d'offrir un soutien actif aux usagers pour qu'ils soient associés à ce processus et on a également mis l'accent sur le danger qu'il existait de perdre leur apport si ce point n'était pas considéré comme une priorité.

Formation de réseau au niveau national et européen

Une longue discussion a eu lieu sur ce thème. Alors qu'il y avait pas mal d'enthousiasme pour des réseaux de niveau national et européen, on trouvait que les alliances et les processus moins formels et moins structurés pouvaient s'avérer plus efficaces. Ces entités devraient également avoir une tâche bien déterminée, à savoir qu'elles ne devraient pas exister comme un simple moyen d'échange d'informations.

Voici les questions soulevées à la suite de la discussion:

- Comment fédérer des points de vue conflictuels?
- Le processus doit respecter et honorer les différences.
- Le besoin de se concentrer sur des questions spécifiques et de définir un échéancier.
- SME doit être attentif à ce que le résultat final ne soit pas simplement réduit au «plus petit commun dénominateur».
- L'ensemble des points de vue doit être représenté ou au moins reconnu dans le processus.
- Prendre en considération l'expérience de l'Alliance pour la Santé mentale (*Mental Health Alliance*) en Angleterre où les organisations de santé mentale de tous horizons se sont rassemblées pour apporter une réponse aux changements apportés par la nouvelle législation relative à la santé mentale.
- Il faut se poser clairement la question suivante: quel est l'apport pour les organisations membres? Pensez-elles Est-ce risquer de perdre leur accès propre aux élus politiques? Comment les en protéger?

- Ce type d'alliances et de réponses conjointes ne peut se développer que si le réseau est basé sur l'ouverture et une relation de confiance.
- Le développement d'alliances transnationales ayant pour thématique le bien-être pourrait s'avérer utile.
- Une plateforme ne devrait pas nécessairement rechercher un consensus mais être plutôt capable de présenter un point de vue clair et avoir la confiance de toutes ses composantes pour ce faire.

L'association finlandaise a décrit son système, lequel inclut un certain nombre de structures qui fonctionnent bien, notamment une équipe de santé mentale impliquant l'ensemble des intervenants, une académie en santé mentale et un comité consultatif. Toutes ces entités interviennent à différents niveaux dans le système et incluent des personnes différentes qui ont chacune une mission claire et distincte.

#### Facteurs générateurs de changement en matière de politique en santé mentale

On a affirmé que les structures juridiques et politiques étaient différentes sur l'ensemble du continent européen et qu'il était dès lors important de reconnaître ce point et de répondre aux différents facteurs de changement d'après chaque contexte. La nature de ces facteurs varie fortement et peut inclure les finances, les changements structurels ou la pression provenant des groupes d'utilisateurs.

#### Stigmatisation

L'impact de la stigmatisation et de la discrimination est très important sur l'ensemble du continent européen. Certaines organisations membres ont décrit les campagnes qui ont eu lieu récemment. En particulier, on a décrit dans les détails l'impact de la campagne «See me» du Centre de développement écossais pour la santé mentale.

#### Emploi

L'accès à l'emploi ainsi qu'au logement et au transport est crucial pour concrétiser l'inclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale sur l'ensemble du continent européen. Néanmoins de nombreuses organisations membres expliquent leurs difficultés pour travailler avec les employeurs et leurs attitudes discriminatoires.

La politique de l'Union Européenne ainsi que certaines législations nationales contraignent les employeurs d'effectuer des adaptations raisonnables afin de faire en sorte que les personnes handicapées soient capables de travailler dans leurs établissements. Néanmoins il est clair qu'il existe peu de consensus sur ce que pourraient signifier des adaptations raisonnables dans ce domaine plus particulier.

### **III. Aperçu des discussions du séminaire**

Deux citations ont été proposées pour résumer la journée:

«Il n'existe aucune vérité assez forte qu'il ne puisse exister une autre vérité conflictuelle».

«Il n'y a que les conséquences qui comptent» - Szasz.

Les discussions qui se sont déroulées lors du séminaire et des ateliers étaient animées et, dans leurs commentaires, les participants évoquaient la formation de réseaux et trouvaient qu'il était très intéressant de continuer à travailler sur l'inclusion sociale et les programmes de lutte contre la stigmatisation.

Ils disaient également que bien qu'il y ait des problèmes pour la formation des réseaux au niveau national, il était important de passer de la concurrence entre organisations à la collaboration, au moins sur des thématiques spécifiques. En même temps, il est important de reconnaître que les facteurs de changement sont différents selon les situations et qu'il faudrait apporter des réponses en prenant ce point en considération. Les participants trouvaient également qu'il était très important que chaque organisation membre continue à travailler pour trouver des procédés permettant d'associer activement tous les intervenants et plus particulièrement les usagers.

Jo Lucas  
*Cabinet-Conseil Kastanja*

## **Annexe**

### **Définitions**

#### **Exclusion sociale**

Il s'agit des inégalités vécues par les personnes ayant des problèmes de santé mentale lorsqu'elles veulent avoir accès aux services socio-sanitaires, à l'emploi, à l'éducation, à la formation, au logement, aux transports, aux loisirs ainsi qu'à la protection de leurs droits civils et fondamentaux.

#### **Justice sociale**

C'est un concept utilisé par certains pour décrire le mouvement qui tend vers un monde socialement juste. Dans ce contexte, la justice sociale est basée sur le concept des droits de l'homme et de l'égalité.

#### **Récupération**

Ce terme a un sens différent selon les personnes. En effet, il n'existe pas deux personnes ayant la même trajectoire de récupération. Le *Scottish Recovery Network* (Réseau de récupération écossais) utilise un certain nombre de méthodes pour avancer vers une compréhension commune sur la façon de promouvoir, de soutenir et d'interpréter la récupération à la suite des problèmes de santé mentale de longue durée. L'expérience internationale explique que la récupération va bien au-delà d'une simple absence de symptômes. En effet, il s'agit d'offrir aux personnes des outils pour leur permettre de participer activement à leurs propres soins de santé. Il s'agit également d'avoir une conviction, un élan et un engagement par rapport au principe selon lequel les personnes sont effectivement capables de récupérer et de reprendre le contrôle de leur vie, même si elles continuent à vivre avec des symptômes.

Ce qui est clair, c'est qu'il existe de nombreux facteurs pouvant aider la personne à récupérer. Cette section concerne le recueil de réflexions et d'idées et a pour objectif de susciter des commentaires et des contributions qui nous aideront à mieux comprendre les facteurs qui favorisent la récupération et les obstacles qui en entravent la réalisation.